



"SERVIR"

Secouristes Français

Croix Blanche

**COMITE DEPARTEMENTAL DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX
BLANCHE DE LOIRE ATLANTIQUE**

15 ter, boulevard Jean Moulin – 44100 NANTES

☎ 02.40.73.08.14- ✉ info@cb44.croixblanche.org

N°de siret : 35127627400104

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 05982 44 auprès du
Préfet des Pays de la Loire

CONDITION GENERALE D'UTILISATION

I. DEFINITION

Le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Loire Atlantique, dont le siège est situé au 15ter rue Jean Moulin, à Nantes, met en place et dispense des formations intra-entreprises, inter-entreprises, ou tout public, sur l'ensemble de la région nantaise, de Loire-Atlantique.

II. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions d'applications aux prestations de formation effectuées par le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Loire Atlantique pour le compte d'un client.

Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales d'utilisation.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client.

III. DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, l'association des Secouristes Français Croix Blanche de Saint Nazaire s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

A la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

IV. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, avec la TVA au taux en vigueur.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

V. PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Loire Atlantique ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

VI. CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par mail à l'adresse : info@cd44.croixblanche.org.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation.

En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 75% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Loire Atlantique ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

VII. PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes sont fixés en amont, et sont nationaux. L'intervenant pourra orienter le contenu en fonction du groupe.

VIII. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, ...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

IX. INFORMATION ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Loire Atlantique sont utiles pour le traitement de l'inscription.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

X. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Loire Atlantique et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.